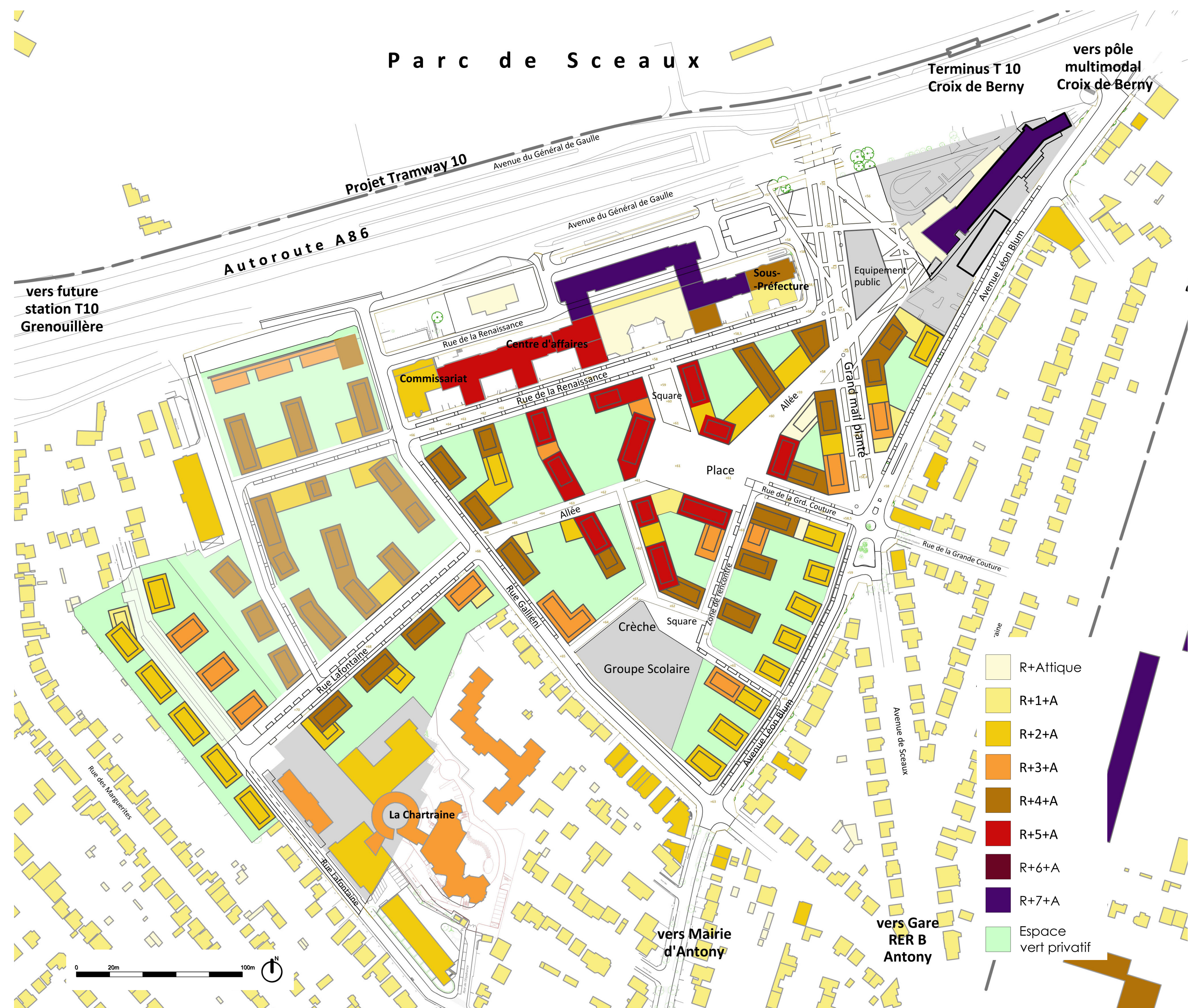


DENSITÉ ET HAUTEUR

Des immeubles aux hauteurs cohérentes au regard du tissu pavillonnaire voisin seront créés en bordure du secteur. La hauteur des bâtiments sera décroissante depuis le cœur du site vers le tissu pavillonnaire existant. La disposition des bâtiments permettra de constituer des rapports d'équilibre avec l'espace public en prolongeant les perspectives des voiries et en constituant un front urbain autour de la place centrale. Les emprises au sol, volontairement contraintes, permettront d'optimiser la réalisation d'espaces verts en pleine terre sur chacun des îlots.



SCHÉMATIQUE

Conformément aux engagements pris entre la ville d'Antony, le CROUS, le département des Hauts-de-Seine et la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, le quartier comportera 1080 logements étudiants, incluant les 320 logements du bâtiment A en cours de réhabilitation. Ces îlots seront complétés d'immeubles de logements familiaux classiques comportant des parkings en sous-sol. Une école maternelle et élémentaire, ainsi qu'une crèche prendront place au cœur du site. Un équipement public sera également créé entre le bâtiment A et la sous-préfecture. Un tissu commercial de proximité facilement accessible tant à pied qu'en voiture, permettra de conforter la polarité du quartier et favorisera un cadre de vie agréable et vivant.

